

DECLARATION COMMUNE DES « QUATRE MOTEURS POUR L'EUROPE », DU PAYS DE GALLES ET DE LA FLANDRE, POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES DANS LE BASSIN MEDITERRANEEN

Les Présidents ou représentants des « Quatre Moteurs pour l'Europe » (Bade-Wurtemberg, Catalogne, Lombardie et Rhône-Alpes) ainsi que les Régions associées du Pays de Galles et la Flandre, réunis à Rabat le 16 janvier 2006 à l'occasion des « Rencontres pour le développement durable et les technologies environnementales dans le bassin méditerranéen »

Suite à la Conférence euroméditerranéenne tenue à Barcelone le 27 novembre 2005 à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la signature de la Déclaration de Barcelone, et au cours de laquelle a été approuvé le programme de travail pour les prochains cinq années, avec la référence directe à la décentralisation, à la bonne gouvernance et au rôle des gouvernements de proximité afin de permettre la participation des citoyens à la prise des décisions ;

Suite à la Conférence régionale Euromed Barcelone+10, organisée par la Generalitat de Catalunya et la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe, avec la collaboration du Comité des Régions, qui a réuni pour la première fois plus de 50 représentants des autorités locales et régionales, avec l'objectif de promouvoir la réflexion sur la coopération décentralisée, la bonne gouvernance et les processus de décentralisation sur les deux rives de la Méditerranée;

Conformément à la Déclaration politique signée à la fin de cette Conférence, dans laquelle les Régions et Villes demandent une plus grande reconnaissance de leur rôle dans le développement des politiques euroméditerranéennes ;

Convaincus du rôle déterminant de la coopération interrégionale dans le processus d'élimination des barrières politiques, économiques et culturelles existantes dans le contexte du bassin méditerranéen ;

Considérant la Déclaration des Présidents des « Quatre Moteurs » réunis à Stuttgart le 15 avril 1999 à l'occasion de la Conférence ministérielle de Stuttgart, troisième depuis le commencement du processus de Barcelone ;

Rappelant l'engagement des « Quatre Moteurs » pour la Méditerranée, dans le cadre de « l'Année de la Méditerranée », et désirant illustrer la volonté de participer à la relance du processus de coopération euroméditerranéen ;

Persuadés que les Régions européennes possèdent un riche acquis de coopération et de projets communs sur lequel peuvent s'établir de nouveaux

réseaux coopératifs entre le territoire de l'Union Européenne et les rives du sud et de l'est de la Méditerranée ;

À la lumière de ces considérations, et convaincus que l'heure est venue de passer à l'action dans un domaine spécialement significatif comme celui de l'environnement et du développement durable,

Considérant l'Agenda 21 global adopté en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur le Développement et l'Environnement (Sommet de la terre), qui déclare le développement durable comme une des priorités de la communauté internationale pour tous les secteurs publics (organisations internationales et régionales, Etats, Régions, autorités locales) et tous les acteurs (entreprises, syndicats, ONG, paysans, femmes, communauté scientifique, communautés indigènes) et le définit comme le développement économique et social compatible avec la protection de l'environnement qui garantit les besoins des sociétés actuelles sans sacrifier ceux des générations futures ;

Considérant les objectifs du Millénaire pour le Développement tels que définis lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui établissent l'intégration du développement durable dans les politiques nationales, l'accès à l'eau potable pour la moitié de la population mondiale en 2015 ainsi que la réduction de la déperdition de ressources environnementales ;

Considérant le Plan de mise en œuvre adopté lors du Sommet de Johannesburg en 2002 (Rio + 10) qui concrétise les objectifs en faveur du développement durable dans des domaines comme la protection et gestion des ressources naturelles qui sont à la base du développement économique et social, la gestion intégrée de la ressource en eau, l'assainissement pour toute la population mondiale, la promotion des énergies renouvelables, la prévention et réduction à la source des déchets industriels et urbains, la lutte contre le changement climatique ainsi que des interactions entre ces politiques et celles comme par exemple d'éducation, santé, développement urbain, agriculture ou pêche ;

Considérant que le Plan d'Action de Johannesburg établit aussi comme objectif la modification des modes de consommation et de production non durables, notamment par l'application de l'éco-efficacité, l'analyse du cycle de vie, la prévention à la source, entre autres, et qui, à cet égard, encourage la mise en place d'initiatives à l'échelon régional ;

Considérant la Stratégie Européenne du Développement Durable adoptée par le Conseil européen de Göteborg en 2002 qui situe le développement durable au même niveau que les objectifs de la Stratégie de Lisbonne en matière d'économie de la connaissance, de la compétitivité, de l'emploi et de la cohésion sociale ;

Considérant le dernier rapport de l'Agence européenne pour l'environnement, qui analyse les causes principales de dégradation de la mer Méditerranée par les pollutions d'origine terrestre (urbaines, industrielles et agricoles), les pollutions marines, l'urbanisation du littoral, l'érosion, la surpêche, le développement urbain et touristique, la perte de biodiversité marine et littorale qui exigent la mise en œuvre de mesures urgentes telles que celles recueillies au titre de l'initiative de dépollution de la Méditerranée ratifiée par le Plan d'Action des chefs d'États du partenariat euroméditerranéen lors du dernier Sommet de novembre 2005 à Barcelone ;

Considérant l'adoption par les parties contractantes à la Convention de Barcelone de la Stratégie méditerranéenne de développement durable, ratifiée par la suite comme un des objectifs du Plan d'action adopté par les chefs d'États lors du Sommet euroméditerranéen de novembre 2005 ;

Considérant l'adoption par le réseau Conférence des Régions européennes pour l'Environnement (ENCORE) de la Charte de Valence en 1995 et de la Déclaration de Göteborg en 1997, qui établissent la volonté des Régions d'adopter des stratégies régionales de développement durable ainsi que des mesures et projets d'application ;

Considérant la création en 2002, lors du Sommet de Johannesburg, du Réseau de gouvernements régionaux pour le développement durable (nrg4SD), qui adopte la déclaration de Gauteng adoptée par plus de 30 Régions des 5 continents et qui considère que la sphère régionale est particulièrement adaptée à l'adoption de stratégies et d'actions pour le développement durable, compte tenu de la proximité à ses citoyens et de la dimension territoriale qui permet d'intégrer l'environnement à l'ensemble des politiques et plans régionaux ;

Considérant la déclaration présentée par les gouvernements régionaux lors de la conférence de haut niveau qui associait les ministres de l'Environnement des États euroméditerranéens avec les représentants des Régions, des Villes, des ONG et des entreprises qui demande d'associer l'ensemble des partenaires à l'élaboration, l'adoption, l'application, et le suivi de la feuille de route que devra présenter la Commission européenne pour sa mise en œuvre en 2006.

Tenant compte que quatre-vingt pour-cent de la pollution de la mer Méditerranée est générée à terre, avec une contribution particulièrement importante des entreprises, qui continuent à avoir un rôle clé tant en génération de pollution comme de développement économique du bassin méditerranéen ;

Tenant compte de l'expérience des Régions faisant partie des "Quatre Moteurs pour l'Europe", ainsi que les Régions associées du Pays de Galles et de Flandre, en ce qui concerne l'application de l'éco-efficacité et de la production plus propre dans la gestion des entreprises ;

Considérant que l'espace du partenariat euroméditerranéen offre de grands défis pour répondre aux besoins des populations du Sud en particulier pour promouvoir un développement durable qui combine qualité de vie des populations, développement économique et gestion intégrée des ressources naturelles et protection de la biodiversité.

Considérant que malgré l'ensemble d'initiatives promues depuis les Nations Unies en particulier par le biais du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), des initiatives de l'Union européenne (stratégiques, normatives, financières, coopération interrégionale, de partenariat et de voisinage), des activités des Villes en matière de développement durable local, des programmes et projets méditerranéens soutenus par les ONG telles que le WWF et l'UICN, des nombreuses activités des entreprises et du secteur privé, en général, rien ne semble inverser la tendance eu égard à la dégradation progressive du littoral et de la mer Méditerranée ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter une feuille de route avec des mesures ciblées concrètes, un calendrier de mise en oeuvre précis, un partenariat élargi à l'ensemble des secteurs publics et privés, un large processus de participation citoyenne visant à promouvoir un développement durable en méditerranée dans le cadre de la stratégie méditerranéenne de développement durable ;

Les Présidents des Régions des "Quatre Moteurs pour l'Europe" ainsi que les Régions associées du Pays de Galles et de la Flandre:

Décident de continuer à promouvoir le développement durable dans leur territoire régional respectif mais aussi en matière de coopération internationale, interrégionale et de coopération au développement ;

Décident de promouvoir l'exemplarité des actions du secteur public en particulier dans les achats de biens et de services verts ;

Décident de promouvoir de manière pratique le développement durable en région d'une part par le renforcement de la bonne gouvernance, qui implique la participation de tous les secteurs à l'élaboration des politiques, plans et programmes et, de l'autre, par le renforcement du principe d'intégration des critères environnementaux dans les politiques sectorielles en particulier l'aménagement du territoire, les travaux publics, le transport, l'industrie, la politique énergétique, la politique agricole, le tourisme et l'éducation.

S'engagent à soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine environnemental, aussi bien dans le secteur public que dans le privé, pour que

le respect pour l'environnement devienne aussi un moteur de croissance et de compétitivité ;

Décident de promouvoir des modes de consommation et de production durables non seulement dans leurs régions mais aussi dans le bassin méditerranéen, en faisant jouer tous les acteurs ; tout particulièrement, en habilitant les consommateurs comme force de décision clé dans les mécanismes du marché, lors de leurs actions de choix de biens et services conformes aux trois composantes du développement durable, voir les domaines social, environnemental et économique ;

Décident que les principes de précaution et de prévention des pollutions à la source exigent d'introduire les critères environnementaux dans la phase stratégique d'élaboration des plans et programmes afin de prévenir en aval les impacts environnementaux des projets publics ou privés ;

Décident qu'il est nécessaire de compléter l'application des normes environnementales par des instruments souples comme les accords volontaires avec les secteurs industriels, les bonnes pratiques en entreprise ou dans le secteur public, les mécanismes d'incitation économique et fiscale, l'information, la capacitation et la sensibilisation des secteurs et des citoyens afin qu'ils jouent un rôle clé dans la consécution du développement durable ;

Décident d'intervenir dans leur territoire régional mais aussi dans leur coopération internationale et interrégionale, tout particulièrement dans le bassin méditerranéen, dans les domaines suivants : gestion durable de la ressource en eau; promotion des énergies renouvelables; gestion du transport urbain; prévention à la source de la pollution industrielle, en mettant l'accent pour diffuser dans le bassin méditerranéen les expériences positives des régions; lutte contre les pollutions urbaines et agricoles; projets d'adaptation aux effets du changement climatique; planification urbaine et touristique durable; évaluation stratégique environnementale de plans et programmes; protection de la biodiversité; gestion intégrée du littoral; et gestion durable des réserves halieutiques ;

Décident de promouvoir la coopération en matière de production propre tout spécialement dans le bassin méditerranéen par le biais des activités de centres comme le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP) du Plan d'Action pour la Méditerranée ;

Décident de promouvoir la création de centres de lutte contre le changement climatique pour favoriser des projets, spécialement en Méditerranée, dans le cadre des mécanismes de développement propre tel que récemment fixés lors de l'approbation des accords de Marrakech à la dernière conférence des Nations Unies de Montréal sur les changements climatiques ;

Décident de créer un comité de pilotage pour promouvoir dans le bassin Méditerranéen des projets de coopération et de renforcement des capacités dans les domaines précités et tout particulièrement pour la mise en œuvre d'initiatives en matière de gestion intégrée de la ressource en eau, de la gestion durable des déchets et de la lutte contre le changement climatique, tels qu'illustrés lors des rencontres techniques célébrées le 17 janvier 2006 à Skhirat.